

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0019431

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : **1826**

Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : **ADLINE Naima (Veuve CHANAH)**

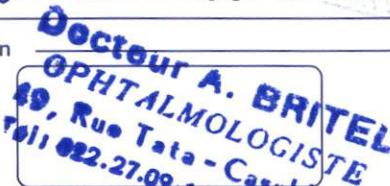
Date de naissance : **28-08-51**

Adresse : **130 Bd Zekhrouni CASA**

Tél. : **06 62 36 60 82** Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : **02/10/2022**

Nom et prénom du malade : **ADLINE NAIMA** Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : **Affection oculaire**

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **CASA**

Le : **09/08/2022**

Signature de l'adhérent(e) :

8



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
2.8.22	CEPIK		300,00	Docteur A. BRITEL OPHTALMOLOGISTE Rue Teta - Casablanca Tél. 02.27.09.18 / 022.22.04.00

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Nezha El Aoud Doktor en Pharmacie Argane 199 Bd Bourguiba Casablanca Tél. 05 22 49 21 71 / 72 Fax 05 22 26 19 18	02/08/22	T. = 331,70

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

ODF PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553 G	
	B	
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

## Docteur A. BRITEL

## Diplômé d'Etudes Spéciales d'Ophtalmologie de la Faculté de Médecine de Nancy

Diplômé Inter-Universitaire  
de Chirurgie Refractive et Cataracte  
de l'Université de Bretagne Occidentale

## Maladie & Chirurgie des Yeux Laser . Angiographie

49, Rue TATA ( Ex. Poincaré) - Casablanca  
Tél.: 05 22 27 95 03 / 05 22 22 04 82 / 05 22 27 09 18

Sur Rendez - Vous

11

## عضو الأكاديمية الأمريكية لأمراض العيون

أشعة الليزر

حاصل على الشهادة الجامعية لجراحة  
الجلالة وقصر البصر

حاصل على الشهادة الوطنية الفرنسية  
لأمراض و جراحة العيون

أشعة الليزر

الهاتف : 03 27 95 22 27 04 82 / 05 22 22 04 82 - الدار البيضاء  
49، زنقة طاطا ( بوانكري سابقا )

Casablanca, le..

08/08/98

الدار البيضاء في ..

Hme Amine Norinen



59,991 / Oensérum A.S 1x4/jr

22,002 / Anogramm **A'S** 1g cp PPU  
LOT PER

PER: 11/2026  
LOT: 21E629  
FLAGYL 500 mg  
CP PEL B20  
P.P.V: 40DH80  
  
6 118000 060062

49,803 / Playoffs A's 60 min 2/19 op  
2/23/90

**ARMADA** Nogueira Andrade  
Pharmacia & Upjohn Farmacêutica  
199 Bd Bourdieu - Casablanca  
Tél. 15 21 92 21 71 / 72 Fax 05 22 26 19 18

Docteur A. BRIT  
OPHTALMOLOGISTE  
49, Rue Ibn Casbila  
Tel: 022.27109 18/022.22.0